

**DATE DE CONVOCATION** : 21 janvier 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE – K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – H ROSARIO – E. PILLARD - S.RAYNAUD – S. DELIMOGE – C. NANGLARD – P.BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : C. BONNEAU donne J.L. LEVESQUE-  
F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGIER – C.RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C BONNEAU, F. GUIRAO – C. RAFIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : S. RAYNAUD

**OBJET : PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS DE L'AILAN POUR LA PERIODE DU 02/11/19 AU 02/12/20**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature (AILAN),

**CONSIDÉRANT** que le versement de la participation communale autorise le bénéfice d'une aide venant en déduction des factures faites aux parents d'enfants castelnoviens, au regard du nombre de présence réelle des enfants,

**CONSIDÉRANT** les listes établies par l'AILAN des enfants ayant fréquentés le centre de loisirs pour la période du 02/11/2019 au 02/12/20,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 27 VOIX POUR** :

- De participer financièrement aux activités de centre de loisirs organisées par l'AILAN pour les usagers castelnoviens à hauteur de 5 € par enfant et par jour de présence réelle pour l'accueil de loisirs, à hauteur de 3 € par enfant par jour de présence réelle le mercredi,
- D'attribuer une participation à l'AILAN de 5 803,00 € pour la période considérée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents aux versements de ces participations.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Jean-Louis LEVESQUE